

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DÉPARTEMENT DE L'OISE **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT

2023 - 026 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION
27	27	27

Séance du 6 Mars 2023

Date de la convocation :

27/02/2023

Date d'affichage :

27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, **le lundi 6 Mars à 18h30** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi **au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATÉ-MARTIN** Catherine, M. **BELLOT** Patrice, M. **CARRASCO** José, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **FRÉTÉ** Thérèse, Mme **CARVALHO** Michèle, M. **GILLOT** Jean-Pierre, Mme **PIENS** Antonella, M. **COPPIN** Franck, M. **LERICHE** Bruno, M. **LANCIEN** Yves, M. **CARON** Joël à partir de 18h56, M. **CANTRAINE** Hervé, Mme **TIRROLLOY** Carole, Mme **GONIN** Sabrina, M. **POTET** Patrick, Mme **GROSCAUX** Marina, M. **HARDY** Gilles, Mme **CHARLET** Valérie, M. **CATRY** Bruno à partir de 18h40.

Excusés : Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARON** Joël jusque 18h56, Mme **COULON** Nadège, Mme **DOGIMONT** Laurette.

Pouvoirs : Mme **BLONDEAU** Isabelle à Mme **KONATE-MARTIN** Catherine, M. **CARON** Joël à M. **CALMELS** Daniel, Mme **COULON** Nadège à Mme **FRÉTÉ** Thérèse, Mme **DOGIMONT** Laurette à M. **BELLOT** Patrice,

Secrétaire de séance : Mme **CARVALHO** Michèle.

FINANCES

MATERIELS SEUIL 500 €

Rapporteur : Mme Hélène BALITOUT

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Considérant que la M57 permet de passer à la section d'investissement du budget les matériels dont le prix unitaire n'excède pas 500 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 22/02/2023 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 22/02/2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de compléter la nomenclature par les biens n'excédant pas 500€ TTC suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux, tout mobilier.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe, ciseaux.
- 4) Téléphonie : téléphone.

5) Alarme : boîtier alarme, badge.

II. Matériel ateliers municipaux :

Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

III. Voirie et réseaux :

- 1) Réseaux eau et assainissement : cibles, compteurs, regards.
- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

IV. Eclairage public :

Lampadaire, mats, petits accessoires.

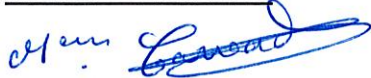
V. Fleurissement :

Bacs à fleurs, divers outillages.

CHARGE ET DELEGUE M. le Maire et le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Michèle CARVALHO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT**
2023 - 027 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION
27	27	27

Séance du 6 Mars 2023

Date de la convocation :

27/02/2023

Date d'affichage :

27/02/2023

 L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 6 Mars à 18h30** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 18h56, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à partir de 18h40.

Excusés : Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARON Joël jusqu'à 18h56, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette.

Pouvoirs : Mme BLONDEAU Isabelle à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. CARON Joël à M. CALMELS Daniel, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à M. BELLOT Patrice,

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO Michèle.

FINANCES

**Cotisations et adhésions à divers organismes – Année 2023
Délibération modificative**

de la délibération n°2022-124 du 03 octobre 2022 relative aux cotisations et adhésions à divers organismes pour l'année 2023 suite à une augmentation de cotisation

Rapporteur : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-124 en date du 03 octobre 2022 concernant les cotisations et adhésions 2023 à divers organismes ;

Considérant que le montant de la cotisation de l'ADICO est supérieur au montant voté ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce montant ;

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau Municipal en date du 22 février 2023 ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** ;

MODIFIE la délibération n°2022-124 en date du 03 octobre 2022 en remplaçant le tableau des cotisations et adhésions par le tableau suivant :

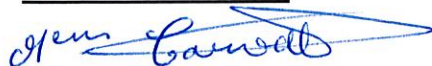
ORGANISMES	2023
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS	60,00 €
AMARIS (Assoc. Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs)	550,00 €
Conseil national des villes et villages fleuris	260,00 €
ADICO	3 000,00 €
A.N.C.G.V.M. (ASSOC. CROIX DE GUERRE)	60,00 €
A.P.V.F Petites Villes de France	480,00 €
CAP'OISE (CENTRALE D'ACHAT PUBLIC)	160,00 €
ADTO	4 800,00 €
Syndicat d'énergie de l'Oise	500,00 €
Provision	130,00 €
TOTAL	10 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022, article 6281.

CHARGE ET DELEGUE Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Michèle CARVALHO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
RIBÉCOURT-DRESLINCOURT**
2023 - 029 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 6 Mars 2023

Date de la convocation :

27/02/2023

Date d'affichage :

27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 6 Mars à 18h30** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 18h56, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à partir de 18h40.

Excusés : Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARON Joël jusqu'à 18h56, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette.

Pouvoirs : Mme BLONDEAU Isabelle à Mme KONATE-MARTIN Catherine, M. CARON Joël à M. CALMELS Daniel, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à M. BELLOT Patrice,

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO Michèle.

FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VENIR EN AIDE AU PEUPLE TURQUE
RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1115-1, L1611-4, L2311-7 et L2121-29 ;

Vu la circulaire du 1^{er} octobre 2018 relative au cadre juridique de l'action extérieure des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant les dommages subis par le peuple turque suite au séisme en date du 6 février 2023 ;
Considérant que la Commune de Ribécourt-Dreslincourt souhaite apporter son aide et son soutien au peuple turque ;

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau Municipal en date du 22/02/2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

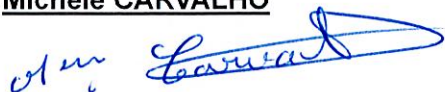
APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 euros** au profit de l'association reconnue d'utilité publique **LA CROIX ROUGE FRANCAISE**, ayant son siège social 98 rue Didot 75694 PARIS Cedex 14 afin d'apporter une aide humanitaire, médicale et de première nécessité au peuple turque ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Michèle CARVALHO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ

2023 - 030 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION
27	27	27

Séance du 6 Mars 2023

Date de la convocation :

27/02/2023

Date d'affichage :

27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 6 Mars à 18h30** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 18h56, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno à partir de 18h40.

Excusés : Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARON Joël jusqu'à 18h56, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette.

Pouvoirs : Mme BLONDEAU Isabelle à Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. CARON Joël à M. CALMELS Daniel, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à M. BELLOT Patrice,

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO Michèle.

FINANCES

Fixation d'une gratuité pour la location du logement au sein de la Maison médicale

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération n°2019-035 en date du 18 février 2019 fixant le montant du loyer mensuel pour la location du logement situé au 1^{er} étage de la maison médicale ;

Vu la délibération n°2020-003 en date du 20 janvier 2020 fixant les tarifs de location des salles de la maison médicale ;

Considérant la destination des locaux réservée aux activités médicales et paramédicales au sein de la Maison médicale ;

Considérant le but poursuivi par la construction de la maison médicale pour attirer et faciliter l'installation des professionnels de santé ;

Vu l'avis de la Commission Finances et du Bureau municipal en date du 22/02/2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DIT que la location du studio situé au 1^{er} étage est **gratuite** au profit de tout occupant exerçant son activité au sein de la maison médicale ;

FIXE le tarif de location de la salle de réunion à 20,00 € / jour ;

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de l'exercice en cours.

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Michèle CARVALHO



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ